

MARS, MOIS DE PRÉVENTION DE LA FRAUDE

Tout au long du mois de mars, à l'occasion du *Mois de la prévention de la fraude*, la SQ, la Banque du Canada et plusieurs partenaires des forces policières, mènent une campagne auprès des citoyens afin de les sensibiliser aux différents types de fraudes les plus courantes.

Indépendamment de l'âge, du niveau d'éducation ou du lieu de résidence d'une personne, nul n'est à l'abri d'être un jour victime d'escroquerie.

La plupart des fraudes peuvent être évitées. C'est pourquoi il est important d'être vigilant afin de les identifier et se protéger efficacement.

FRAUDE PAR CARTES DE PAIEMENT (CRÉDIT OU DÉBIT)

La fraude par carte de paiement englobe les fraudes commises en utilisant des cartes de crédit et débit, ou les informations de celles-ci, afin d'obtenir des fonds ou se procurer des biens.

Comment font les fraudeurs ?

- En obtenant votre numéro de carte de crédit, sa date d'expiration et le numéro de vérification (code CVV) et en se servant de cette information pour faire des achats par téléphone ou en ligne.
- En obtenant le numéro d'identification personnel (NIP) de votre carte de débit pour effectuer des retraits et dérober votre épargne.
- En obtenant l'information de la bande magnétique se trouvant au verso d'une carte de paiement pour ainsi cloner celle-ci.

Comment se protéger ?

- Gardez sur vous uniquement les cartes dont vous avez vraiment besoin et assurez-vous que les autres sont en sécurité.
- Signalez la perte ou le vol d'une carte dès que vous vous en rendez compte.
- Effectuez vos transactions au guichet à l'endroit et au moment où vous vous sentez le plus en sécurité. Si quelque chose semble inhabituel, signalez la situation à la police, au marchand ou à votre institution financière.
- Ne prêtez jamais votre carte de paiement ni ne divulguez le NIP.
- Protégez votre NIP, c'est votre signature électronique.
 - Mémorisez-le et assurez-vous qu'il ne figure sur aucun document.
 - Choisissez un NIP qui ne peut être facilement deviné. N'utilisez pas votre date de naissance, votre numéro de téléphone ou votre adresse.
 - Changez-le régulièrement.
 - Prenez soin de le cacher des regards des autres lors de transactions.
- Vérifiez vos relevés de compte bancaire et de carte de crédit régulièrement. Contestez immédiatement tout achat qui vous est inconnu.
- Méfiez-vous des courriels ou textos qui prétendent provenir de votre institution financière ou d'une agence gouvernementale. Ces institutions ne transmettent jamais de courriels ou textos à leurs clients afin d'obtenir des renseignements bancaires ou personnels.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE

Si vous soupçonnez ou savez avoir été victime d'une fraude par carte de paiement, signaler l'incident auprès du service de police qui dessert votre municipalité (Sûreté du Québec ou service de police local) et communiquez rapidement avec votre institution financière et avec la compagnie émettrice de votre carte de paiement.

Assurez-vous également de communiquer avec les deux agences nationales d'évaluation du crédit et demander qu'un avis de fraude soit inscrit à votre dossier de crédit.

- [Équifax Canada](tel:18004657166) : 1 800 465-7166
- [TransUnion Canada](tel:18777133393) : 1 877 713-3393

Communiquez avec le Centre antifraude du Canada pour signaler la fraude : 1 888 495-8501 ou au www.antifraudcentre-centreantifraude.ca.

Si vous désirez signaler une fraude ou toute autre activité criminelle **de manière anonyme et confidentielle**:

- Pour la région de Montréal, communiquez avec Info-Crime, au 514 393-1133, ou visitez www.infocrimemontreal.ca.
- À l'extérieur de Montréal, communiquez avec Échec au crime, au 1 800 711-1800, ou visitez www.echecaucrime.com.

Mars, Mois de prévention de la fraude.

Un mois de prévention, douze mois de vigilance!